



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 avril 2023

Confirmation de l'interdiction du S-Métolachlore par l'ANSES : impasses techniques et distorsions de concurrence confirmées pour l'agriculture française !

Le jeudi 21 avril, l'ANSES a confirmé le retrait de 13 autorisations concernant des herbicides à base de S-métolachlore, herbicide utilisé notamment dans les filières maïs --particulièrement pour la production de semences et de maïs doux--, de haricots ou de canne à sucre.

Cette décision crée des impasses techniques réelles, prive les agriculteurs d'un outil de production essentiel, et met en péril la capacité de l'agriculture française à produire une alimentation sûre, saine et de qualité, au cœur de l'ambition de souveraineté alimentaire de notre pays.

Cette interdiction franco-française, en anticipation de décisions européennes, crée inévitablement des distorsions de concurrence avec les autres pays européens qui sont, eux, toujours autorisés à utiliser cette molécule, sans restriction de temps.

Enfin, c'est une nouvelle porte ouverte pour l'importation de productions agricoles qui ne respectent pas les normes imposées aux agriculteurs français, en totale contradiction avec les objectifs de santé publique qui ont motivé cette décision.

Pour la FNSEA, il est urgent de mettre en œuvre les engagements pris par la Première ministre lors du Salon de l'Agriculture 2023, annonçant la volonté d'un « changement de méthode » dans l'approche de la gestion des produits phytosanitaires, pour mettre fin aux interdictions sans solutions et aux surtranspositions réglementaires impactant la compétitivité de l'agriculture française.

Cette annonce négative, qui intervient en parallèle de celle, très positive, du maintien de l'utilisation de la phosphine pour l'exportation de céréales, défendu par la profession agricole et le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, génère un grand flou quant aux conditions d'accès des agriculteurs français aux moyens de production. A quatre jours près, si la décision de l'Anses concernant la phosphine n'avait pas été corrigée, les exportations de céréales françaises auraient été bloquées pour de nombreuses destinations.

La FNSEA attend de la puissance publique qu'elle réaffirme sa volonté de porter une vision stratégique dans les décisions impactant notre souveraineté alimentaire.

Contact presse : Christine Claudon – 07 60 47 44 52